

Tarifs pour l'année scolaire 2023-2024

Établissement scolaire libre et indépendant, Le Petit Château de Thérèse ne bénéficie d'aucune subvention de l'état. Le corps enseignant et autres personnels sont rémunérés par les associations Loi 1901, A.M.E.L.C.C (Maternelle et école) et A.G.C.C (Collège et lycée), gestionnaires de l'établissement.

Afin d'éviter, dans la mesure de nos possibilités, une sélection qui défavoriserait certaines familles en fonction de leurs revenus, l'association propose un barème de participation pour les frais de scolarité proportionnel aux revenus des parents ([Copie dernier avis d'imposition, des deux parents en cas de séparation](#)) et un tarif famille.

Montant de référence (Revenu fiscal de référence du dernier Avis d'imposition /12 mois)	Frais mensuel de scolarité		
	Maternelle	Primaire et collège	2 ^{nde}
A partir de 8000 €	375 €	350 €	390 €
De 6000 € à moins de 8000 €	350 €	295 €	350 €
De 3000 € à moins de 6000 €	295 €	265 €	350 €
Moins de 3000 €	260 €	230 €	290 €

Tarif famille : 2ème et 3ème enfant -10%. A partir du 4ème enfant -15%

Situation particulière : Votre souhaitez faire une demande d'aide pour les frais de scolarité, nous vous invitons à nous envoyer un courrier expliquant votre situation financière (Impasse du Petit Château- Fond d'Or - 97224 Ducos)

Frais d'inscriptions (Non remboursable)

Maternelle :	350 €
Primaire :	150 €
Collège :	250 €

Fournitures Scolaires

CP / CE :	85 €
CM :	95 €
Collège/2nde :	115 €

Cantine / Garderie (maternelle, CP et CE1) / Étude surveillée (CE2-CM-Collège) : Forfaits et engagements annuels

Cantine :	690 € (69 € x 10 mois) ; engagement annuel
Garderie/Étude :	260 € / Forfait annuel. Non fractionnable ; non remboursable.

Cotisation Solidaire Familiale (Par famille, Possibilité avoir fiscal (66% I.R))

Plus de 8000 €	1950 €
Plus de 6000 €	1800 €
Moins de 6000 €	300 €

En cas de départ en cours d'année scolaire, quel que soit le motif, la redevance de la scolarité du trimestre commencé est due en totalité.